

Édito

Si le besoin de « nature » en ville se fait de plus en plus présent, les contraintes urbaines – sous-sol et façades – limitent fortement les possibilités de plantations. Ainsi, parmi les espaces disponibles, les pieds de façade ou de clôture sont devenus incontournables.

Il y a encore peu de temps, la ville préconisait dans son Agenda 21 de « sensibiliser les habitants au fleurissement des balcons ». Aujourd'hui il nous faut déborder de ces niches de verdure. C'est pourquoi Orléans offre son espace public aux habitants, pour planter à la lisière de leur façade et de leur clôture.

Ainsi, végétaliser sa maison du toit aux façades, c'est contribuer à la qualité de l'environnement urbain et à sa diversité biologique.

Des plantations aussi anecdotiques, à l'échelle de la ville, qu'une vigne vierge sur un mur, peuvent, si elles sont multipliées par la volonté de chacun, créer une véritable transformation du paysage urbain.

Orléans est irriguée par la trame de son espace public propice aux déplacements et aux échanges, par la trame bleue de son fleuve propice à l'expression de la beauté en mouvement. Irriguons-la de petits maillons de verdure qui participeront à la trame verte propice à la vie.



Serge GROUARD
Maire d'Orléans
Député du Loiret

Renseignements :

MAIRIE CENTRALE

1 place de l'Etape, 02 38 79 22 22

Mairies de Proximité

CENTRE VILLE

5 place de la République, 02 38 81 31 30

OUEST

99 faubourg Madeleine, 02 38 72 56 13

NORD

11 rue Charles le Chauve, 02 38 43 94 44

EST

1 place Mozart, 02 38 68 43 03

SAINT-MARCEAU

57 rue de la Mouillère, 02 38 56 54 68

LA SOURCE

4 place Choiseul, 02 38 68 44 00



L'Agenda 21
d'Orléans

EMBELLISSONS NOS RUES

MAIRIE D'ORLÉANS

Mairie d'Orléans 2011 www.atelier-jfk.com
Imprimé sur papier recyclé - Shutterstock

www.orleans.fr



Végétaliser les murs : pourquoi pas chez moi ?

Végétaliser sa façade contribue à notre bien-être, donne vie à nos rues et embellit le paysage urbain. Outre leur palette de couleurs et de formes, les plantes apportent de la biodiversité en ville. Elles protègent les murs des tags, rafraîchissent et améliorent la qualité de l'air. Quelques centimètres de terre suffisent pour de nombreuses plantes, telles que les roses trémières ou les oeillet des chartreux.



Quelle démarche effectuer ?

Vous êtes **propriétaire d'une façade** ou **d'une clôture** située sur le territoire de la ville d'Orléans, ou bien vous avez obtenu l'accord de la copropriété.

Adressez-vous à votre Mairie de Proximité qui vous remettra le règlement à approuver et **un formulaire de candidature** à compléter. Après étude de la faisabilité technique, et du **projet de végétalisation** élaboré conjointement entre vous et les services de la ville, un accord vous sera adressé par courrier.

Jardiner écologique

Dans le cadre de la politique de développement durable de la Mairie d'Orléans, en lien avec la Charte « Zéro pesticide », il est demandé aux volontaires de n'utiliser aucun désherbant ou pesticide sur ces plantations. Afin d'accompagner cette démarche, il est conseillé de garnir les pieds des grimpantes et d'agrémenter de plantes couvre-sol les espaces en terre nue.

CELA PERMETTRA : ■ de renforcer la qualité esthétique des plantations ■ d'économiser l'eau d'arrosage tout en maintenant l'humidité
■ de protéger des variations thermiques ■ d'éviter les désherbages

Quelle plante choisir ?

Les végétaux les plus adaptés à ces plantations sont les plantes grimpantes. Elles permettent de recouvrir les murs et s'avèrent moins volumineuses qu'un arbre.

Certaines grimpantes - **lierre, vigne vierge, hortensia grimpant** - ne nécessitent aucun support. Les autres offrent une gamme plus large et permettent des floraisons spectaculaires.

Il est aussi envisageable d'**habiller sa façade de plantes érigées**, telles que les roses trémières. Dans tous les cas, le choix doit se faire dans une gamme de plantes peu gourmandes en eau, adaptées à l'exposition, prenant en considération l'étalement des époques de floraison et alternant caduques* et persistantes.

*caduque : qui perd ses feuilles à l'automne

On passe à l'action

La Ville d'Orléans effectue, à sa charge, les travaux de terrassement et l'apport de terre nécessaire. Vous fournissez et assurez la plantation, l'entretien des végétaux ainsi que les supports possibles (câbles ou treillages). **Les jardiniers de la Ville** pourront vous **conseiller dans vos choix** de végétaux.

